



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2011

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 17:20 heures (interruption de 15:40 à 16:30 heures). La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Nicole Cruchten-Frantz (<i>quitte la séance après le pt. 3</i>), Suzette Dostert-Wagener (<i>quitte la séance après le pt. 3</i>), Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger (<i>quitte la séance après le pt. 3</i>), Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck, Richard Schneider.
Absence(s)	Pierrette Ferro-Ruckert (<i>excusée</i>).
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

- ▶ Les délibérations du 18 mai 2011 concernant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2008 ont été approuvées.
- ▶ La délibération du 18 mai 2011 concernant le compte de l'exercice 2008 de l'office social a été approuvée.
- ▶ La délibération du 18 mai 2011 concernant la tarification de l'eau (redevances eau destinée à la consommation humaine et redevance assainissement) applicable à partir de 2011 a été approuvée.
- ▶ La délibération du 15 juin 2011 concernant la décision de principe d'acquiescer un véhicule du type TLF STAA pour le corps des sapeurs-pompiers du Roeserbann a été approuvée.
- ▶ La délibération du 15 juin 2011 concernant l'organisation scolaire 2011-2012 et la réaffectation du personnel des écoles (liste 1) avec la remarque que la proposition de réaffectation émise par le conseil communal n'a pu être retenue, l'agent en question ayant été affecté à un autre poste suite à sa préférence exprimée, a été approuvée.
- ▶ La délibération du 15 juin 2011 concernant la modification budgétaire au service extraordinaire (augmentation du crédit à l'article 4/1212/2133/005) a été approuvée.
- ▶ Les délibérations du 20 juillet 2011 concernant la création de 7 postes d'aide éducateur et de 8 postes d'aidant social pour les besoins de la Maison relais ont été approuvées.
- ▶ La délibération du conseil communal du 16 décembre 2010 concernant le projet d'aménagement particulier au lieu-dit "Grand-rue" à Roeser a été refusée.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

2.1 Acte notarié : acquisition

L'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concerne l'acquisition de parcelles de prés

sises à Crauthem, section E de Crauthem, au lieu-dit "Am Brouch" d'une contenance de 18,90 ares resp. 9,40 ares de Mme Marlyse DECKENBRUNNEN au prix de vente de 36.790.- €.

L'acquisition a eu lieu dans un but d'utilité publique plus spécialement pour la réalisation du projet de renaturation au lieu-dit "Am Bruch" à Crauthem.

2.2 Acte notarié : acquisition

L'acte établi par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, concerne l'acquisition d'un bois sis à Livange, section C de Livange, au lieu-dit "Geiben Weiher" d'une contenance de 49,70 ares des époux Georges HOESER-ORIGER.

L'acquisition est effectuée dans le but de la protection de la nature au sens des directives européennes 79/409 et 92/43, à savoir pour l'intégration de l'immeuble à la zone forestière "Betebuenger Besch", déclarée zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle par règlement grand-ducal du 20 septembre 2005.

2.3 Avenant à la convention ASFT pour l'année 2011 relative à la Maison relais de Roeser

L'avenant à la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser détermine la gestion de la Maison relais de Roeser pour l'année 2011.

L'avenant concerne l'ajout de 25 heures éducatives supplémentaires par semaine pour l'année 2011 pour un enfant à besoins spécifiques au cours de l'exercice 2011 pour la Maison relais pour enfants à Berchem.

3. Autorisation d'ester en justice

Par notification du 14 juillet 2011, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région a informé les autorités communales de Roeser de ne pas être en mesure d'approuver la délibération du 16 décembre 2010 du conseil communal portant adoption définitive du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Roeser, au lieu-dit "Grand-rue", présenté par la société SOLARIX, pour vice de procédure.

Estimant que le ministre n'avait tenu aucun compte des arguments avancés par le conseil communal dans son avis du 18 mai 2011 comme suite à une réclamation présentée contre la décision du conseil communal portant approbation définitive du projet, le collège a présenté un recours gracieux en date du 17 août 2011, lequel a été rejeté par le ministre avec l'argument que le recours gracieux ne se conçoit pas à l'égard de décisions administratives à caractère normatif avec confirmation de la décision de refus d'approbation du PAP.

Etant d'avis que les observations opposées à l'approbation définitive n'ayant trait qu'à la forme sans concerner le fond et qu'elles sont insuffisantes pour justifier un refus du projet le collège propose de présenter un recours en annulation de la décision ministérielle devant le tribunal administratif.

Vote : 7 Oui ♦ 3 Non ♦ 0 Abstention(s)

4. Projet d'aménagement général : modification ponctuelle relative au projet de stade national de football (STNF) à Livange

Le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de Roeser concerne des fonds sis à Livange au lieu-dit "In den Kapen Strachen", présenté par l'administration communale de Roeser.

La modification ponctuelle du PAG, établie par le bureau d'urbanisme Zilmpla et ayant pour objet le reclassement du site destiné au Stade National de Football, est justifiée par le fait qu'il s'agit d'un projet d'envergure et d'importance nationale, dont l'initiateur n'est pas la Commune mais le Gouvernement, qui a informé celle-ci du projet de STNF à Livange alors que le projet d'aménagement général de la commune de Roeser était déjà établi.

Le projet a suivi la procédure suivante :

- ▶ Enregistrement du dossier y relatif à l'administration communale le 10 janvier 2011.
- ▶ Engagement du projet dans la procédure d'adoption en application de l'article 28 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain par délibération du collège échevinal du 13 janvier 2011.
- ▶ Avis de la Commission d'aménagement (CA) du 17 juin 2011.
- ▶ Enregistrement du dossier avec l'avis de la CA à l'administration communale le 4 juillet 2011.

Le masterplan a été présenté au public le 18 juillet 2011 en présence du ministre des Sports M. Romain Schneider et de M. Romain Diederich du Ministère du Développement durable et des Infrastructures.

Le projet de modification ponctuelle du projet d'aménagement avec l'avis de la CA doit ensuite être soumis au vote provisoire du conseil communal par le collège des bourgmestre et échevins dans les six mois de la réception de l'avis. La procédure à appliquer pour une modification est celle prescrite pour le premier établissement du plan.

Vote : 6 Oui ♦ 0 Non ♦ 1 Abstention(s)

5.1 Clôture de l'exercice budgétaire 2010 - Titres de recettes

Les recettes perçues par la commune en dehors d'une réglementation ou décision du conseil doivent être approuvées par le conseil communal.

Recettes perçues	
Total extraordinaire	3.089.563,89 €
Total ordinaire	12.719.173,17 €
Total des recettes	15.808.737,06 €

5.2 Clôture de l'exercice budgétaire 2010 - Etat des recettes restant à recouvrer

L'état établi par le receveur communal en date du 8 septembre 2011 prévoit au service ordinaire des restants à poursuivre de 58.742,39 €, le total des décharges proposées étant de 121,00 € et le total des arrérages étant de 58.863,39 €.

Il n'y a pas de restants au service extraordinaire.

6. Budget 2011 : Modification budgétaire - service ordinaire

Afin de permettre d'ajuster les montants du budget ordinaire aux nécessités réelles constatées dans le courant de l'exercice et pour introduire dans le budget les crédits pour dépenses découlant de circonstances imprévisibles au moment de l'élaboration du budget et non susceptibles d'être renvoyées à l'exercice suivant, un tableau des modifications budgétaires regroupant les majorations et diminutions de crédits ordinaires peut être dressé à partir du 15 août et soumis à l'autorité supérieure à partir du 1^{er} septembre.

Modification budgétaire au niveau des recettes et des dépenses ordinaires du budget 2011	
Total des modifications des recettes	45.300,00 €
Total des modifications des dépenses	65.000,00 €
Incidence sur le budget ordinaire	19.700,00 €
Recettes en plus	45.300,00 €
Dépenses en moins	-5.000,00 €
Total des recettes nouvelles ou des économies réalisées	50.300,00 €
Dépenses en plus	70.000,00 €
Total des dépenses supplémentaires ou nouvelles	70.000,00 €

7.1 Subside à titre d'aide sociale ou de bienfaisance

Un subside de 2.500 € est alloué à l'organisation UNICEF pour les opérations d'aide d'urgence aux populations souffrant de la famine dans l'est africain.

Par décision du 25 avril 2002 le collège a arrêté le principe d'inscrire un crédit prévisionnel annuel de 2.500 € au budget communal pour l'allocation d'un subside exceptionnel pour une oeuvre humanitaire, l'allocation étant effectuée en fin d'année après comparatif des demandes présentées en cours d'année.

En raison de la situation de détresse de la population victime de la famine, il n'est pas attendu jusqu'à la fin de l'année pour attribuer le subside.

7.2 Subsidés aux associations : subside extraordinaire

Un subside de 750 € est alloué au HC Berchem pour la participation à la Coupe d'Europe de l'EHF.

8. Questions orales des conseillers

Néant.

9.1 Maison relais : nomination d'un éducateur (huis clos)

Mlle Lynn KIEFFER est nommée au poste vacant d'éducateur créé le 29 avril 2009 et dont le degré d'occupation a été augmenté à 75% le 17 novembre 2010. L'employée est engagée sous le statut d'employé communal conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 15 novembre 2001 concernant le régime des employés communaux.

9.2 Nomination définitive d'un rédacteur (huis clos)

Mme Monica Mignani est nommée définitivement au poste de rédacteur créé le 11 février 2009.